



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

**IMMEUBLE : 995, 1<sup>ère</sup> avenue**

**LOT : 4 590 509**

**BÂTIMENTS : Bâtiment principal**

**AVIS** est, par les présentes, donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition statuera sur une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment principal lors d'une séance publique **mardi le 16 mai 2023 à 19 h**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement de la façon suivante :

par courriel : [secretariat.ibsg@montreal.ca](mailto:secretariat.ibsg@montreal.ca)  
ou par la poste : Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
350, montée de l'Église, L'Île-Bizard (Québec), H9C 1G9

**FAIT à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève  
Ce 1<sup>er</sup> mai 2023.**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza